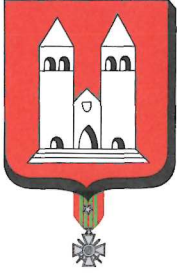


# MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française  
Département de la Moselle



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2026/006/A du 19/01/2026**  
**Permis de stationnement face**  
**au 7 rue du Château d'Eau le**  
**21/01/2026 de 9 heures 30 à 12**  
**heures 30**

## Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,  
-VU le Code de la route,  
-VU le Code de la voirie routière,  
-VU la demande en date du 19 janvier 2026 présentée par monsieur Robert TOURNE pour le stationnement d'un camion-nacelle sur les deux places de stationnement situées face à son domicile au 7 rue du Château d'Eau pour la livraison de meubles le 21/01/2026 entre 9 heures 30 et 12 heures 30,  
-CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du public, la circulation des véhicules et permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions,

### ARRETE :

Article 1 : Monsieur Robert TOURNE est autorisé à stationner un camion-nacelle sur les deux places de stationnement situées face à son domicile au 7 rue du Château d'Eau le 21 janvier 2026 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Article 2 : Tout autre stationnement sera interdit et considéré comme gênant durant cette période.

Article 3 : Les panneaux de signalisation correspondants seront disposés par les services techniques municipaux.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et monsieur TOURNE.

Publié le : 19/01/2026  
Notifié le : 19/01/2026

Le Maire,  
Bernard VEINNANT

